

SYNTHÈSE

E 2020, dans le cadre de la campagne du “dernier mandat pour le climat”, des milliers de citoyennes et citoyens ont obtenu de leurs listes candidates aux élections municipales qu’elles s’engagent à co-construire ensemble des communes plus écologiques, sociales et démocratiques, à travers les 32 mesures du Pacte pour la Transition.

Les Françaises et les Français l’ont bien compris, les politiques climatiques et sociales ne peuvent se concrétiser sans la pleine participation de leurs communes. Les compétences de ces dernières pour favoriser la transition écologique, la résilience et l’inclusivité des territoires en font des acteurs incontournables face aux crises à répétition que nous traversons : la crise sanitaire du début du mandat, la crise énergétique et ses conséquences économiques et sociales, et enfin l’urgence climatique qui doit guider l’ensemble de l’action publique. Les collectifs citoyens poussent ainsi leurs maires à agir pour la transition écologique et sociale.

La moitié du mandat des équipes municipales en juin 2023 est l’occasion de faire un premier bilan des exécutifs locaux au pouvoir depuis trois ans et de nous projeter dans les trois années à venir. Si les premiers mois après l’élection ont été dédiés à la programmation des investissements, la prise en compte de l’urgence climatique, sociale et démocratique doit maintenant transparaître des politiques locales. En coordination avec le Collectif pour une transition citoyenne, Alternatiba et le Réseau Action Climat, 60 collectifs citoyens ont fait le bilan de l’action de plus de 100 communes et intercommunalités¹, sur les 8 thématiques du Pacte pour la Transition, à la croisée des enjeux de climat, de justice sociale et de démocratie locale : agriculture et alimentation, mobilités, transition énergétique, environnement et biodiversité, démocratie et participation citoyenne, aménagement du territoire, consommation responsable et cohésion sociale

Cette évaluation, basée sur les retours des collectifs citoyens, ne se veut pas exhaustive. En particulier, près d’un quart des collectifs citoyens ayant souhaité participer à cette étude n’ont pas pu obtenir de leurs élus les informations nécessaires à l’évaluation de leur communes. De plus, les collectifs citoyens déplorent l’écart entre la communication de leur mairie et les actions réellement menées. Néanmoins, elle permet de mettre en lumière le fait que les collectivités ne se sont pas saisies de la même manière des leviers à leur disposition pour transformer leurs territoires :

■ **Agriculture et alimentation** : sans attendre une Stratégie Nationale pour l’Alimentation, la Nutrition et le Climat ambitieuse, les collectivités territoriales doivent agir pour relocaliser l’agriculture et assurer à toutes et tous un accès à une alimentation de qualité.

¹. Cet échantillon permet une diversité des profils de commune évalués (village, petite ville, ville moyenne, commune de ceinture urbaine, grande ville), selon des catégories inspirées de la classification de l’INSEE dans sa base de données “Unités urbaines 2020”.

Aujourd'hui, parmi les collectivités évaluées, seules 25% d'entre elles apportent leur soutien à des dispositifs qui favorisent un accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous. La restauration collective est un levier significatif pour offrir une alimentation durable et accessible. Pourtant plus de 60% des communes évaluées ne respectent toujours pas la loi sur la proportion de produits de qualité dans la restauration collective. Pour faire évoluer cette situation dans le bon sens, les communes peuvent par exemple se doter d'un Projet Alimentaire Territorial écologique et solidaire (PATes) ambitieux et contraignant, qui prend en compte dès le départ les enjeux aussi bien écologiques que sociaux. Il est nécessaire de penser ensemble l'agriculture et l'alimentation : c'est en préservant les terres agricoles et en accompagnant l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs que les collectivités pourront, en aval, sécuriser l'accès à une alimentation de qualité, produite localement.


- **Mobilités** : seul un quart des communes évaluées ont généralisé la vitesse de 30km/h sur leur territoire afin d'apaiser l'espace public, réduire les nuisances sonores et encourager l'usage d'autres modes de transport comme le vélo. Cette mesure, peu coûteuse et aux nombreux bénéfices, nécessiterait d'être généralisée dans l'ensemble des communes en faisant de la vitesse à 30km/h la norme et la vitesse à 50km/h l'exception. De même, l'amélioration de l'accessibilité financière ou logistique des transports en commun est une condition indispensable pour accroître rapidement et fortement leur usage. En plus de généraliser la tarification solidaire, les communes peuvent engager des discussions avec leur région et l'Etat pour mettre en place un ticket climat régional à un tarif préférentiel, permettant un accès illimité à l'ensemble de l'offre de transports collectifs régionale (transports en commun, TER, Intercités).
- **Energie** : l'évolution du contexte législatif a fait de la transition énergétique un levier d'action phare des mairies, renforcé par la nécessité face à la crise et au coût de l'énergie. Sur le volet sobriété, les trois-quarts des communes évaluées ont un plan de sobriété pour réduire leur consommation énergétique, passant principalement par les changements d'éclairage, de chauffage, des formations sur les pratiques... Cette réduction s'accompagne de la volonté de mieux consommer. En moyenne, 53% de l'énergie utilisée par les collectivités est issue du renouvelable, avec des écarts significatifs allant de 8 à 100%. En matière de soutien aux énergies renouvelables locales, les élus semblent peu à peu s'emparer du rôle d'animateur, de facilitateur et de bailleur : 40% des collectivités ont ainsi des objectifs et une feuille de route claire pour soutenir leur développement, mais seulement 14% ont une trajectoire compatible avec l'objectif territoire à énergie positive 2050. Enfin, les collectivités sont globalement très en retard sur la rénovation énergétique des logements et bâtiments tertiaires. 85% ont ainsi rénové moins de 1% des logements anciens de leur territoire, ce qui ne leur permet pas de réduire leur consommation énergétique. Au-delà des soutiens financiers ou techniques, les collectivités doivent mieux s'impliquer dans la coordination des différents acteurs, locaux comme nationaux, afin de développer une véritable vision et politique systémique de la transition énergétique locale.

- **Environnement et biodiversité** : près de la moitié des communes évaluées ont mené des actions de préservation et de restauration de leur Trame Bleue, et plus de 60% d'entre elles ont mis en place une tarification progressive de l'eau ou des dispositifs d'accompagnement pour payer les factures. Dans le contexte actuel de sécheresse pluriannuelle, les communes doivent se saisir davantage de leurs compétences pour préserver la ressource en eau, et notamment en menant des actions de désimperméabilisation des sols, et en systématisant les dispositifs de récupération de l'eau de pluie.
- **Démocratie et participation citoyenne** : Pour que la démocratie soit efficace, la participation des citoyennes et des citoyens doit être effective. Cela implique que les élus locaux leur donnent la possibilité de participer activement au processus décisionnel. Dans les faits, la démocratie participative reste optionnelle : près de la moitié des communes évaluées n'ont rien mis en place pour améliorer la qualité des démarches de participation, et dans plus de 3 communes sur 4, les collectifs citoyens estiment que la mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition n'a pas été co-construite ou pas assez.
- **Aménagement et urbanisme** : la loi climat et résilience de 2021 a défini l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050, et la réduction par deux de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2020 et 2030 par rapport aux dix années précédentes. Pourtant, une seule commune évaluée a inscrit cet objectif dans ses documents d'urbanisme, et seuls 7,7% d'entre elles ont voté le gel de l'extension des zones commerciales périphériques. Il est nécessaire que les communes mettent fin aux nouveaux projets de zones commerciales tout en accompagnant le développement des commerces locaux et des circuits courts, via les orientations prises dans les documents d'urbanisme, et l'aménagement du territoire. La limitation de l'artificialisation des sols ne doit cependant pas limiter l'accès de toutes et tous aux services essentiels, et notamment au logement : les communes doivent faire de l'accès au logement décent une priorité, en luttant contre la vacance plutôt qu'en construisant de nouvelles zones d'habitat.
- **Consommation responsable** : les collectivités ont un rôle majeur pour favoriser la consommation (et la production) responsable. Via la commande publique, 40 % des communes interrogées ont ou construisent un document de référence encadrant les achats publics responsables (Charte, schéma de promotion ...) et 25% forment leurs agents à ces thématiques. Elles peuvent également réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire, mais seules 2 communes évaluées ont mis en place la tarification incitative, un tiers des communes ont créé un équipement de réemploi et 95% couvrent moins de la moitié de leur population par la collecte des biodéchets. Enfin, les collectivités se sont plus ou moins engagées dans la promotion d'alternatives : limitation de la publicité (60%), promotion des monnaies locales (50%), des logiciels libres (40%). Malgré l'existence de nombreux outils, les communes suivies manquent d'ambition dans leur utilisation. Si certains nécessitent des moyens humains et techniques importants qui peuvent compliquer leur mise en œuvre (commande publique, fiscalité déchet...) la plupart demandent surtout de la sensibilisation et de la volonté politique qui fait relativement souvent défaut.

- **Cohésion sociale** : De par leur proximité avec les populations, les collectivités locales peuvent jouer un rôle essentiel d’initiateur et de bâtisseur de cohésion sociale en facilitant l’accès inconditionnel aux droits à toutes les personnes de leur territoire. Les collectivités évaluées ont pu progresser au-delà de leurs engagements sur l’illettrisme numérique qui constitue un moyen utile d’intégration socio-économique pour les habitantes et habitants. En revanche, ce n’est que dans un tiers des communes évaluées que l’accès aux droits et aux dispositifs d’accueil et d’accompagnement de la commune est garanti à toutes les personnes exilées de façon inconditionnelle. Comme prouvé par la mobilisation exceptionnelle courant 2022 pour porter assistance à la population ukrainienne, nos élus peuvent proposer une meilleure politique d’accueil sur leur territoire en instaurant et soutenant des initiatives pour permettre l’hébergement et l’intégration des personnes exilées.

La moitié du mandat des équipes municipales en juin 2023 est l’occasion de faire un premier bilan des exécutifs locaux au pouvoir depuis trois ans et de nous projeter dans les trois années à venir. Si les premiers mois après l’élection ont été dédiés à la programmation des investissements, la prise en compte de l’urgence climatique, sociale et démocratique doit maintenant transparaître des politiques locales. En coordination avec le Collectif pour une transition citoyenne, Alternatiba et le Réseau Action Climat, 60 collectifs citoyens ont fait le bilan de l’action de plus de 100 communes et intercommunalités, sur les 8 thématiques du Pacte pour la Transition, à la croisée des enjeux de climat, de justice sociale et de démocratie locale : agriculture et alimentation, mobilités, transition énergétique, environnement et biodiversité, démocratie et participation citoyenne, aménagement du territoire, consommation responsable et cohésion sociale

Cette évaluation, basée sur les retours des collectifs citoyens, ne se veut pas exhaustive. En particulier, près d’un quart des collectifs citoyens ayant souhaité participer à cette étude n’ont pas pu obtenir de leurs élus les informations nécessaires à l’évaluation de leur communes. De plus, les collectifs citoyens déplorent l’écart entre la communication de leur mairie et les actions réellement menées. Néanmoins, elle permet de mettre en lumière le fait que les collectivités ne se sont pas saisies de la même manière des leviers à leur disposition pour transformer leurs territoires :



BONNES PRATIQUES

Les collectivités ont la capacité d’agir et certaines le démontrent. Par exemple,

- Perros-Guirec (22) a mis en place une commission où élus et citoyens travaillent ensemble sur les projets d’aménagement du territoire.
- Lyon (69) et Tours (37) réduisent la place de la voiture, en déployant des rues aux enfants interdites aux véhicules motorisés aux abords des écoles, ou encore des infrastructures cyclables et piétonnes.

Auch (32) a désigné un élu référent pour inclure la transition énergétique de manière transversale dans l’ensemble des politiques publiques de la collectivité.

Cette évaluation met en lumière la diversité des politiques dont peuvent se saisir les communes. Ainsi, parmi les avancées, un tiers des communes évaluées a réduit l'espace réservé aux voitures pour l'ouvrir aux transports en commun, aux vélos et aux piétons ; 82 % d'entre elles luttent contre l'illettrisme numérique pour garantir à toutes et tous un accès égal à leurs droits ; près de 60 % d'entre elles mènent un programme de gestion différenciée de leurs espaces verts.

Par ailleurs, l'évaluation relève des écarts importants dans la mise en place des politiques en fonction de la taille de la ville. Les grandes villes (de plus de 100 000 habitants) sont globalement plus en avance, alors que les villes moyennes (de 15 000 à 100 000 habitants) sont à la traîne. Un effort particulier doit donc être fait en direction des villes moyennes, qui bénéficient pourtant d'aides ciblées comme le programme Action Cœur de Ville.

Sur toutes les thématiques évaluées, les communes doivent aller plus loin, plus vite, en renforçant leur coopération avec les collectifs citoyens et les associations locales. Les citoyennes et citoyens sont prêts : les deux-tiers d'entre eux se déclarent volontaires pour changer de mode de vie si l'effort est justement partagé entre tous les membres de la société². Les élus locaux doivent maintenant se saisir de leurs prérogatives et des outils à leur disposition - tel que le Pacte pour la Transition - pour construire des communes plus écologiques, solidaires et démocratiques.